

# Le projet santé d'Emmanuel Macron

**Gouvernement** Emmanuel Macron, élu président de la République le 7 mai dernier, a martelé pendant sa campagne ses trois objectifs en matière de santé : la prévention, l'accès aux soins et la soutenabilité financière. Retour sur son programme.



Emmanuel Macron, président de la République élu le 5 mai 2017, s'engage « à ce qu'il n'y ait aucun déremboursement de soin utile ».

die à cinq ans pour éviter de faire des « économies de bout de chandelle année après année ». En matière de prévention, Emmanuel Macron prévoit par exemple que 40 000 étudiants en santé interviendront dans des écoles et entreprises dans le cadre d'un service sanitaire de trois mois. La rémunération des médecins de ville sera revue pour les inciter à faire de la prévention. Pour favoriser l'accès aux soins, il annonce une prise en charge à 100 % des lunettes, prothèses dentaires et auditives pour 2022 sans augmentation du prix des mutuelles, un renforcement du droit à l'oubli et le tiers payant généralisable (et non généralisé). Il promet également de renforcer « l'attractivité des métiers de santé de soins primaires » et de donner « davantage d'autonomie aux hôpitaux en diversifiant les modes de rémunération des professionnels et les modes de financement des hôpitaux, dans un cadre sécurisé nationalement ». Le nombre de maisons pluridisciplinaires de santé sera porté à 2 000 dans cinq ans. « Le projet que je porte encourage l'accès de tous aux soins. Je m'engage à ce qu'il n'y ait aucun déremboursement de soin utile durant mon quinquennat », a-t-il déclaré lors de son meeting à Nevers (Nièvre), le 6 janvier dernier. Il propose en outre de relever le *numerus*

*clausus*, est favorable à la baisse des prix des médicaments coûteux et à la vente de médicaments à l'unité.

## Décloisonner le système de santé

Enfin, pour atteindre son troisième objectif, Emmanuel Macron veut renforcer la pertinence des soins grâce à plus de transparence pour les usagers, une meilleure formation des professionnels de santé, le découplage du système de santé avec un déploiement des groupements hospitaliers de territoire, une diversification des modes

de financement des établissements de santé de soins et l'encouragement à la coordination des soins. Il a expliqué, lors de son intervention le 21 février dernier : « Ce que je propose, c'est de déplaçonner à 50 % la tarification à l'activité pour les hôpitaux et donc de permettre que l'on ait un financement qui s'équilibre progressivement avec des rémunérations plus pertinentes, de renforcer l'autonomie des hôpitaux, de découplage le médical et le médico-social et d'élargir les groupements de territoire également au privé pour avoir en amont de l'hôpital une meilleure organisation de l'offre de soin, ce qui permet d'éviter que tout le monde

converge vers l'hôpital, ce qui est non seulement une source de désorganisation mais aussi une source de coûts. » Il a par ailleurs rappelé qu'il ne prévoit pas de suppression de postes dans la fonction publique hospitalière.

Emmanuel Macron s'est également prononcé pour une évolution des métiers de la santé (pratiques avancées, adaptation des formations et ouverture de doctorats pour les paramédicaux). Et est favorable au soutien des start-up et de l'innovation dans le domaine de la santé pour répondre aux enjeux de la médecine de demain. ■

Claire Pourprix

## Être infirmière et devenir médecin

**Formation** Un arrêté, paru en avril dernier, permet aux infirmières diplômées d'État d'intégrer des études médicales en 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> année sans passer le concours par le biais des passerelles entrantes. Une opportunité qui restera cependant difficile à saisir.

Les infirmières diplômées justifiant, au moins, de deux années d'expérience professionnelle, à plein temps et en lien avec leur diplôme, pourront intégrer des études de médecine directement en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. La mesure résulte de la Grande Conférence de santé de février 2016, dont l'un des principaux objectifs était de repenser les études médicales et paramédicales ainsi que leur mode de régulation. Dans les mêmes conditions, elles pourront également entreprendre des études d'odontologie, de pharmacie ou de maïeutique. L'arrêté du 24 mars 2017 fixant les règles relatives aux "passerelles entrantes" pour ces cursus est, en effet, paru le 21 avril dernier au *Journal officiel*. « C'est une très bonne surprise puisqu'au sortir de la Grande Conférence de santé, il était envisagé quatre à cinq ans d'expérience professionnelle avant de postuler dispositif des passerelles », indique Clément Gautier, président de la Fédé-

ration nationale des étudiants en soins infirmiers (Fnesi). Et d'ajouter : « Cependant, nous aurions souhaité que l'accès à ces cursus puisse s'effectuer dans la foulée de l'obtention du diplôme d'État et qu'ainsi la formation soit davantage valorisée. Comme nous regrettons que le texte n'étende pas les passerelles à d'autres formations paramédicales telles, par exemple, les études de kinésithérapie ou d'ergothérapie. »

## Forte concurrence

Une bonne nouvelle également pour Arthur Esquer de l'association des étudiants en médecine de Marseille (AEM2). « Cette mesure va contribuer à diversifier le profil des étudiants. Par ailleurs, et comme certains le craignent, elle ne va pas supprimer des places au concours puisqu'il y aura chaque année un *numerus clausus* complémentaire au niveau national pour chaque filière médicale. » Mais attention, les places seront chères

## BRÈVES

➔ **Gestion des risques**  
La Direction générale de l'offre de soins et l'Observatoire national des violences en milieu de santé viennent d'éditer un guide portant sur *La prévention des atteintes aux personnes et aux biens en milieu de santé*. Amené à évoluer, il distingue notamment trois niveaux de prévention, trois niveaux d'action et les sources possibles de financement. Ce guide est consultable via le lien raccourci [bit.ly/2phb1i3](http://bit.ly/2phb1i3)

## ➔ Un suicide reconnu comme accident de service

C'est une première. Le 9 mai, le Groupe hospitalier (GH) du Havre (Seine-Maritime) et la CGT ont reconnu dans des communiqués le suicide comme "accident de service". En juin 2016, une infirmière se suicide au GH du Havre. La soignante avait laissé une lettre impliquant directement son travail. La direction avait au moment des faits diligenté l'enquête interne et mis en place une cellule de soutien psychologique.

## ➔ Procès

Détenue depuis 2013, l'aide-soignante qui comparait pour crime d'empoisonnement sur personnes particulièrement vulnérables verra son jugement prononcé fin mai. Elle est accusée d'avoir tué huit femmes et cinq hommes dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Jacob-Bellecombette (Savoie), relevant du Centre hospitalier de Chambéry.

et les postulantes seront en "concurrency" avec d'autres diplômés visés par l'arrêté dont, par exemple, les diplômés européens, suisses et andorrans de niveau master, les détenteurs d'un DEA ou d'un DESS ou encore les anciens élèves de l'une des écoles normales supérieures après deux années d'études et validation d'une première année de master. Ainsi, pour l'année universitaire 2016-2017, on comptait 364 "places passerelles" pour les quatre filières\*, mais toutes n'ont pas été affectées. « Les jurys ne sélectionnent que les meilleurs candidats, cette étape reste donc difficile à franchir », note Arthur Esquer. D'autant que chaque jury – il y en a sept regrou-

pant chacun une demi-douzaine de facultés – détermine ses propres critères de sélection et décide, au regard du parcours du candidat et après un entretien, de son affectation en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année.

### LMD ou pas ?

Ce nouvel arrêté, qui abroge les deux précédents pris en 2010, vient donc élargir le dispositif à tout détenteur d'un diplôme d'État d'auxiliaire médical « sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ». À noter que cette précision semble écarter les infirmières diplômées avant 2012. « Tel que le texte l'expose, seules les infirmières qui ont effectué leur formation dans le

cadre du LMD pourront candidater aux passerelles », estime Martine Sommette, présidente du Comité d'entente des formations infirmières et cadres (Cefiec). Un flou que devrait dissiper une circulaire à paraître, en décembre ou janvier, dans le *Bulletin officiel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*. Enfin, le texte étant paru après le 31 mars, date limite pour déposer un dossier, les candidates devront patienter jusqu'au printemps 2018 pour postuler et espérer enjamber la passerelle universitaire 2018-2019... ■

Françoise Vlaemynck

\* Cours médical : 245 places ; cursus sage-femme : 18 places.

## REVUE DE PRESSE

Réalisée par Claire Pourprix



### La marche pour les sciences devient mondiale

Les défenseurs des sciences descendent dans la rue. Alors que l'administration Trump menace de couper les budgets de la recherche dans plusieurs domaines, et pour montrer l'enjeu politique de la recherche, les scientifiques ont défilé dans les rues de 600 villes dans le monde le 22 avril. En France, 19 villes étaient concernées. Les manifestants se sont ralliés derrière les douze membres du comité d'organisation, un « collectif de citoyens, membres de la communauté scientifique au sens large ». Leurs inquiétudes portent sur la menace de la négation de résultats scientifiques, les orientations de l'État en matière de recherche et d'enseignement supérieur, et la faible place accordée dans la campagne présidentielle à la recherche fondamentale.

→ L'Obs, 22 avril 2017.



### Pancréas artificiel : c'est parti!

Une micro-pompe de 32 grammes fixée sur le bras, le ventre ou le haut de la fesse, un capteur et un smartphone : le pancréas artificiel dénommé Diabeloop pourrait révolutionner le quotidien des 200 000 diabétiques de type 1 en France, chez qui le pancréas ne fabrique plus l'insuline nécessaire à la régulation du taux de sucre dans l'organisme. Totalement automatique, il assure la distribution d'insuline après avoir calculé en temps réel les besoins du diabétique. Ce pancréas artificiel, développé conjointement par Diabeloop et Cellnovo, a obtenu l'autorisation de l'ANSM de lancer une étude clinique incluant soixante patients adultes dans douze hôpitaux, dans l'objectif d'une commercialisation prévue début 2018.

→ Le Parisien, 22 avril 2017.

## Zoom

### L'obésité impacte plus les enfants d'ouvriers

L'enquête nationale de santé réalisée auprès des élèves de CM2 sur l'année scolaire 2014-2015 révèle une stabilisation de la progression de l'obésité chez les enfants depuis 2002 : 3,6 % sont obèses et 18,1 % en surcharge pondérale. L'impact du niveau social demeure important. Ainsi, les enfants d'ouvriers sont 22 % à être en surcharge pondérale contre 13 % pour les enfants de cadres, et six fois plus en situation d'obésité. Au niveau de l'alimentation, 27 % déclarent manger des légumes tous les jours et 26 % boire des boissons sucrées quotidiennement, contre respectivement 42 % et 15 % des enfants de cadres.

Les jours de classe, ils passent deux fois plus de temps devant les écrans.

→ Études et résultats, Drees, n°0993, février 2017.

